

LA COUR DU PRINCE

Cour de France, cours d'Europe,
XII^e-XV^e siècle

Sous la direction de
Murielle GAUDE-FERRAGU, Bruno LAURIOUX et Jacques PAVIOT



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2011

www.honorechampion.com

**LE MYSTÈRE DE LA CHAMBRE VERTE.
LES INFLUENCES FRANÇAISES DANS LE CÉRÉMONIAL
BAPTISMAL DES COURS DE SAVOIE ET DE BOURGOGNE**

Par définition, le cérémonial s'inscrit dans la tradition : ce sont justement les règles précises déterminant son déroulement, alliées à la répétition de certains gestes fixés par l'usage, qui lui donnent tout son sens. Mais il n'est pas pour autant immuable et figé : la société qui le produit l'influence, en y apportant au fil du temps quelques ajustements, tandis que des circonstances politiques particulières peuvent occasionner des modifications plus radicales.

À la fin du Moyen Âge, les rituels royaux et princiers prirent une importance nouvelle en devenant le principal vecteur de la représentation du pouvoir et de la souveraineté ; leur célébration se fit ainsi plus élaborée et connut même, dans certains cas, d'importants changements, les plus frappants concernant sans doute le cérémonial funéraire¹. Moins complexe que ce dernier, le cérémonial baptismal ne subit pas de profonds bouleversements de fond entre la fin du XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle, mais sa forme évolua passablement².

Les cérémonies baptismales commencèrent à être de plus en plus utilisées par le souverain pour servir ses intérêts politiques, ce qui s'illustre par un allongement considérable de l'intervalle séparant le moment de la naissance de celui du baptême. En effet, le précepte du baptême *quamprimum* préconisé par l'Église cessa d'être observé au sein des maisons royales et princières à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. Les

¹ Cf. entre autres Ralph E. GIESEY, *Le Roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987 (*Nouvelle bibliothèque scientifique*); Alain BOUREAU, *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de Paris, 1988 (*Le Temps et l'histoire*); Murielle GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2005 (*Histoire et civilisations*).

² Au sujet du cérémonial baptismal, je me permets de renvoyer à mon livre *Les Baptêmes princiers. Le cérémonial dans les cours de Savoie et Bourgogne (XV^e-XVI^e s.)*, Lausanne, Université de Lausanne, 2005 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 36).

enfants de souverains, jusqu'alors portés sur les fonts quelques jours après leur naissance, se mirent à recevoir le sacrement baptismal à l'âge de plusieurs mois, si ce n'est même au XVI^e siècle, de plusieurs années. Ce délai s'expliquait le plus souvent par la difficulté de réunir les prestigieux parrains choisis pour l'enfant.

Les mutations survenues au cours du XV^e siècle dans la composition des cours princières se reflètent quant à elles dans l'agencement de la procession menant l'enfant à l'église ; cette dernière faisait défiler l'ensemble de la cour selon des préséances très strictes, présentant un véritable diagramme hiérarchique de l'entourage du souverain. D'abord exclusivement composé de membres de la haute noblesse et de prélats, ce cortège se mit à accueillir au fil du temps de nouveaux groupes de participants, comme les membres d'un ordre de chevalerie nouvellement créé, ou encore les représentants de catégories alors en pleine ascension dans les milieux curiaux, à savoir celles de l'administration et de la justice.

Ces deux exemples touchent au cœur du cérémonial baptismal : c'est pourquoi ces évolutions se firent lentement et sont plutôt à étudier sur la longue durée. D'autres composantes des baptêmes royaux et princiers étaient plus fluctuantes et pouvaient varier d'une génération à l'autre : il s'agit des festivités et de l'apparat.

Les baptêmes des enfants du souverain étaient entourés de réjouissances qui pouvaient, quand il s'agissait du premier-né, s'étendre sur plusieurs jours. La naissance de l'héritier pouvait ainsi donner lieu à des banquets, des bals, des momeries, des feux d'artifice, des spectacles et des tournois. Bien qu'étant un corollaire du rituel baptismal, ces festivités ne lui étaient qu'indirectement liées ; elles étaient donc plus facilement adaptées au goût du jour.

L'apparat, enfin, était loin de n'avoir qu'une portée esthétique : il constituait le décor d'un véritable parcours rituel. Les couloirs du palais et sa grande salle étaient spécialement ornés, mais c'est surtout dans trois pièces que le luxe était le plus ostentatoire. La chambre de la mère (aussi appelée chambre de gésine), la chambre de l'enfant et la salle de parément constituaient en effet autant d'étapes traversées par les nombreux visiteurs et participants à la cérémonie baptismale. Le trajet emprunté par la procession, allant de la porte du palais à celle de l'église, était quant à lui délimité par des barrières ou une galerie surélevée, embellies de luxueuses étoffes, d'écus et de feuillages. L'église, enfin, était tendue de tentures armoriées ; des reliques et des objets précieux y étaient exposés. L'opulence de cette mise en scène reflétait ainsi la puissance et la richesse du souverain, tandis que les armoiries, devises et

emblèmes des parents, omniprésents sur les tissus, mettaient l'accent sur la continuité de la dynastie.

Comme nous le verrons, l'apparat avait beau être clairement réglé, il demeurait néanmoins l'un des éléments les plus flexibles du cérémonial : d'un règne à l'autre, on observe ainsi l'introduction de certaines innovations, souvent empruntées aux États voisins. Les cours royales et princières s'observaient réciproquement, et si elles restaient individuellement attachées à leurs coutumes propres, elles n'en demeureraient pas moins très attentives aux modes et aux nouveautés survenues hors de leurs frontières.

C'est précisément cette question des influences entre cours qui sera ici évoquée ; en partant du point de vue de la Savoie et de la Bourgogne, les pages suivantes s'intéresseront à la manière dont ces cours tentèrent, aux XV^e et XVI^e siècles, de disputer à celle des rois de France une part de prééminence en lui empruntant certains aspects de son cérémonial baptismal.

LE MODÈLE FRANÇAIS EN BOURGOGNE

LES HONNEURS DE LA COUR OU LES ÉTATS DE FRANCE

L'ascendant exercé par la cour de France sur celle de Bourgogne est illustré par un document bien connu, à mi-chemin entre un recueil de souvenirs de la vie de cour et un traité d'étiquette : les *Honneurs de la cour*³. Ils sont l'œuvre d'Éléonore de Poitiers, qui fut successivement dame d'honneur d'Isabelle de Bourbon, de Marie de Bourgogne et de Jeanne de Castille⁴. Cet ouvrage, rédigé entre 1484 et 1487, expose et discute divers points de protocole, illustrés par des exemples auxquels Éléonore assista à la cour de Bourgogne ; elle émaille ainsi son propos

³ ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France (Les Honneurs de la Cour)*, éd. Jacques Paviot, dans *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, 1996, p. 75-137 ; cf. aussi *ID.*, « Les Honneurs de la Cour d'Éléonore de Poitiers », dans *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XV^e siècle. Actes du colloque de Thouars (23 et 24 mai 1997)*, éd. Geneviève et Philippe Contamine, Paris, 1999, p. 163-179 (*Études d'histoire médiévale*, 4).

⁴ Éléonore de Poitiers (v. 1444-1509), aussi connue sous le nom d'Aliénor, était la fille de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube, et d'Isabelle de Sousa, dame d'honneur portugaise de la duchesse Isabelle. Elle épousa en 1426 le vicomte de Furnes, Guillaume de Stavele, dont elle eut trois enfants. Pour une biographie plus détaillée, cf. ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France...*, p. 75-77.

d'anecdotes rapportées par sa mère, qui avait été elle-même au service de la duchesse Isabelle de Portugal.

La question des places d'honneur et des préséances au sein de la haute noblesse occupe les cinq premiers chapitres des *Honneurs de la cour* ; les trois suivants sont consacrés à la naissance et au baptême des enfants de princesses, sujets dûment illustrés par un compte rendu des baptêmes de Marie de Bourgogne (1457) et du futur Philippe le Beau (1478) ; les neuf derniers chapitres évoquent quant à eux pêle-mêle la naissance, le baptême, le deuil, les manières de table, les appellations et plus généralement l'« ordre à observer es maison des princes et seigneurs », tant pour les princesses que pour les dames de plus petite noblesse. *Les Honneurs de la cour* sont ainsi un traité de savoir-vivre destiné aux femmes, établissant à quelles marques d'honneur et prérogatives leur rang leur donnait droit, que cela soit au sein du cérémonial ou dans la vie quotidienne.

Jacques Paviot a démontré que ce titre des *Honneurs de la cour* date en fait de la copie du XVII^e siècle par laquelle ce document nous est parvenu ; il s'expliquerait par les nombreuses occurrences du terme « faire honneur » qui jalonnent cet ouvrage. Il propose donc de lui donner un autre intitulé, plus conforme à l'esprit du traité : *Les États de France*. En effet, le véritable but d'Éléonore de Poitiers n'était pas de rapporter les usages cérémoniaux bourguignons, mais d'illustrer comment les usages français étaient appliqués à la cour de Bourgogne⁵.

Pour ce faire, la dame d'honneur s'appuie sur des règles qui lui furent oralement transmises par sa mère et d'autres dames de la cour. Elle se réfère en outre fréquemment à « un grand livre, en quoi estoient escrit[s] tous les estats de France »⁶, jadis en possession de la comtesse de Namur⁷. Cette dernière était « la plus sçachante de tous estats que dame qui fut au royaume de France » ; elle est ainsi citée à de multiples reprises comme l'autorité absolue à la cour de Bourgogne en matière d'étiquette et de cérémonial. D'ailleurs, à en croire les dires de la mère d'Éléonore, la duchesse Isabelle de Portugal, à son arrivée en Bourgogne « ne faisoit rien (...) que ce ne fut du conseil et par l'avis de madame de Namur »⁸.

⁵ *Ibid.*, p. 79-80.

⁶ *Ibid.*, p. 106.

⁷ Jeanne d'Harcourt, comtesse de Namur (1372-ap. 1439), fille de Jean VI, comte d'Harcourt, et de Catherine de Bourbon, épousa en 1391 Guillaume, comte de Namur (*ibid.*, p. 134).

⁸ *Ibid.*, p. 89.

Les *Honneurs de la cour* furent ainsi composés pour conserver la mémoire des usages exposés dans l'ouvrage appartenant à la comtesse de Namur – sans doute un cérémonial de la cour de France –, mais aussi pour témoigner de leur mise en pratique au sein de la cour de Bourgogne du xv^e siècle. L'existence du traité d'Éléonore de Poitiers révèle ainsi que pour de nombreux aspects du cérémonial, la cour de Philippe le Bon cherchait explicitement à s'aligner sur celle des rois de France. Éléonore visait à exposer une fois pour toutes ces règles, afin qu'elles fussent perpétuées ; cette démarche, associée à quelques piques indignées à l'encontre de certaines dames n'observant pas ces coutumes, indique en outre qu'au moment de la rédaction du traité, dans les années 1480, les « états de France » commençaient à ne plus être véritablement respectés à la cour de Bourgogne.

LES CHAMBRES DE GÉSINE VERTES

Un exemple particulier peut démontrer l'influence du modèle français sur les cours voisines : il s'agit de l'ornementation de la chambre de gésine. Au xv^e siècle, parmi tous les lieux qui faisaient l'objet de décorations spécifiques lors d'une naissance royale ou princière, la chambre de l'accouchée était sans doute l'endroit le plus splendidement apprêté, car la visite des invités à la jeune mère, trônant dans sa chambre, était une étape importante du cérémonial baptismal. Cette pièce, entièrement tendue d'étoffes de prix, pouvait comporter jusqu'à cinq lits, chacun recouvert d'un dais ; elle servait de prétexte à une ostentation de luxueux tissus et de vaisselle précieuse. Le nombre de couches, la qualité des textiles, des fourrures, la longueur des couvertures étaient tous soigneusement codifiés selon le rang des parents⁹.

La question de l'ornementation des chambres d'accouchées intéresse particulièrement Éléonore de Poitiers, qui y consacre plusieurs pages de son traité. Afin d'illustrer son propos, la dame d'honneur dépeint de manière très détaillée la chambre de gésine d'Isabelle de Bourbon, épouse de Charles le Téméraire, pour la naissance de Marie de Bourgogne, en 1457. Elle poursuit en décrivant la chambre de la même Marie de Bourgogne, lorsqu'elle accoucha à son tour de Philippe

⁹ T. BRERO, *Les Baptêmes princiers...*, p. 111-129.

le Beau, en 1478. Dans ces deux pièces, quasiment toutes les étoffes étaient de couleur verte : les parures de lit, les coussins, les tapis, les tentures, les pavillons. Seules exceptions, des couvertures d'hermine doublées de drap violet, une chaise recouverte de drap d'or cramoisi et un pavillon assorti¹⁰. Éléonore explique ainsi cette quasi monochromie : « J'ay ouy dire (...) que madame de Namur disoit a la duchesse Isabel que les roynes de France souloient gesir tout en blanc, mais que la mere du roi Charles [VII], grand pere de cestuy à present, print a gesir en verd : et depuis, toutes l'ont faict¹¹. »

Ainsi, à en croire Éléonore de Poitiers, c'est la reine de France Isabeau de Bavière qui lança la vogue des chambres vertes. De fait, pour la naissance de son deuxième enfant, Isabelle, en 1388, les comptes de l'argenterie attestent que cinq grandes pièces d'étoffe verte, ornées des armes de la reine, furent achetées « pour garnir et tendre avec une chambre vert pour ladite dame pour ses relevailles »¹². Mais ils font aussi état du salaire d'un courtepontier, qui confectionna dix coussins de satin blanc « pour une chambre blanche de madame la royne (...) pour la gesine et relevaille de ladite dame »¹³.

À la suite de son second accouchement, Isabeau de Bavière fit donc bel et bien confectionner une chambre¹⁴ verte, mais également une chambre blanche. Ces informations pourraient impliquer que la chambre de la reine était ornée d'une couleur lors de sa gésine et de l'autre pour ses relevailles¹⁵. Cependant, le second extrait indique que la pièce blanche servait pour les deux occasions ; en outre, la visite à la jeune mère impliquait la décoration de plusieurs chambres. Il semble ainsi raisonnable de penser qu'à l'occasion de la gésine d'Isabeau de Bavière, une pièce et son antichambre furent respectivement tendues de

¹⁰ ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France...*, p. 97-100 et 105.

¹¹ *Ibid.*, p. 106.

¹² AN, KK 19, fol. 111, cité par Yann GRANDEAU, « Les enfants de Charles VI. Essai sur la vie privée des princes et des princesses de la maison de France à la fin du Moyen Âge », dans *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1967, p. 815.

¹³ AN, KK 19, fol. 113, cité *ibid.*

¹⁴ J'emploie ce terme dans son sens de l'époque, qui ne désigne pas uniquement la pièce en question, mais aussi son contenu : tapisseries, literie, pavillons, etc.

¹⁵ Les accouchées demeuraient cloîtrées dans leur chambre pour une période variable, pouvant s'étendre à plusieurs semaines pour les souveraines. La cérémonie des relevailles mettait un terme à cette claustration : après un repas, la jeune mère réintégrait la vie sociale en assistant à une messe de purification.

blanc, comme le voulait l'usage, et de vert, selon les souhaits de la jeune mère¹⁶.

Le compte des années 1401-1403 fait état de dépenses pour « un espervier de taffetaz vert (...) pour la prouchaine gesine de la royne »¹⁷, qui semblerait confirmer qu'Isabeau de Bavière instaura l'usage des chambres d'accouchées vertes. Le choix de cette couleur, apparemment inédit à la cour de France, demeure difficile à interpréter. Était-ce parce que le vert symbolisait la fertilité et le renouveau ? Parce que, comme l'affirme Yann Grandeau, la reine tenait cette couleur en particulière affection et que sa devise était « Espérance »¹⁸ ? Ou s'agissait-il d'une coutume de la cour de Bavière-Ingolstadt qu'elle tenait à reproduire ?

Dans tous les cas, cette innovation fut suivie par la belle-sœur d'Isabeau, Valentine Visconti : pour la naissance de Jean d'Orléans, en 1400, elle disposait elle aussi d'une chambre entièrement verte¹⁹. Cette mode s'implanta dans les cours voisines : l'exception introduite par Isabeau de Bavière était devenue la règle, ce qu'atteste une lettre datant de 1430, écrite par Marguerite de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, à l'épouse de ce dernier, Isabelle de Portugal²⁰.

Il semblerait en effet qu'Isabelle de Portugal, mariée depuis peu au duc de Bourgogne Philippe le Bon et enceinte de leur premier enfant, Antoine, ait écrit à la sœur de son époux afin de se renseigner sur le protocole entourant la naissance et le baptême. On peut se demander pourquoi Isabelle, fraîchement arrivée de Lisbonne, dut écrire à sa belle-sœur plutôt que de consulter à ce sujet les dames de la cour de Bourgogne, à commencer par la comtesse de Namur. Cette démarche pouvait être purement diplomatique, un geste de politesse visant à créer des liens entre les deux princesses. Cependant, Marguerite avait été mariée deux fois : la première à Louis de France, duc de Guyenne, en 1412, et la seconde à Arthur III de Bretagne, comte de Richemont, en

¹⁶ Alison ROSIE, *Ritual, Chivalry and Pageantry. The Courts of Anjou, Orleans and Savoy in the Later Middle Ages*, thèse de doctorat, Université d'Édimbourg, 1989, p. 50, fait aussi remonter à 1388 la première chambre de gésine verte d'Isabeau de Bavière.

¹⁷ AN, KK 42, fol. 85, cité par Y. GRANDEAU, « Les enfants de Charles VI... », p. 815.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ A. ROSIE, *Ritual, Chivalry and Pageantry...*, p. 50.

²⁰ ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France...*, app. II, p. 119-125 ; ISABELLE DE PORTUGAL, *La Correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471)*, éd. Monique Sommé, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2009, n° 2, p. 32-38 (*Instrumenta*, 18).

1423. Elle était donc bien placée pour connaître ces fameux « états de France ».

Si la première lettre demeure introuvable, on a en revanche conservé la réponse de Marguerite, dont une bonne moitié est consacrée à l'ornementation de la chambre de gésine : dans cette chambre d'accouchée idéale, toutes les étoffes devaient être de couleur verte – à aucun moment une autre couleur n'est mentionnée²¹. La lettre de Marguerite se conclut par ces mots :

Madame, je vous prie qu'il vous plaise suppleer les deffauts que j'ay peu faire en la devise de l'estat de vostre gesine, (...) mieux en eussiez esté informée par aultres de ce royaume que bien se cognoissent. Et ce que j'en scais, ce n'est que selon façon de Bretagne²².

On apprend ainsi indirectement que le duché de Bretagne avait lui aussi cédé à la vogue des chambres de gésine vertes. En outre, l'expression « et mieux en eussiez esté informée par aultres de ce royaume » laisse entendre que Marguerite avait justement été sollicitée pour présenter à Isabelle les « états de France », la Bretagne ni la Bourgogne ne pouvant être qualifiées de royaumes.

Les dépenses occasionnées par la naissance d'Antoine révèlent qu'Isabelle suivit partiellement les conseils de sa belle-sœur : sa chambre, essentiellement verte, comprenait tout de même quelques touches de rouge et de blanc²³. Les sources n'ont laissé que peu de témoignages à propos de la venue au monde, en 1432, du deuxième fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, Josse. Cependant, grâce à un inventaire des tapisseries de la duchesse, on peut affirmer que pour la naissance du futur Charles le Téméraire, en 1433, Isabelle de Portugal disposait cette fois d'une chambre de gésine entièrement verte²⁴.

Ainsi, la coutume de gésir en vert ne fut adoptée que progressivement à la cour de Bourgogne, mais elle s'y implanta durablement, puisque près de cinquante ans plus tard, la petite-fille d'Isabelle de Portugal, Marie de Bourgogne, perpétuait cette tradition²⁵. Entre-temps, cette mode s'était à

²¹ *Ibid.*, p. 120-121.

²² *Ibid.*, p. 125.

²³ Monique SOMMÉ, « Le cérémonial de la naissance et de la mort de l'enfant princier à la cour de Bourgogne au xv^e siècle », dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (xiv^e-xv^e s.)*, t. 34, 1994, p. 90 et 100-101.

²⁴ *Ibid.*, p. 91.

²⁵ ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France...*, p. 105.

ce point répandue qu'Éléonore de Poitiers se devait de préciser que les comtesses «ne doivent point avoir la chambre verte, comme la royne et les grandes princesses ont»²⁶. La chambre verte, d'abord réservée à la reine de France, puis s'étendant aux duchesses, était ainsi devenue un symbole envié de statut social²⁷.

LES DRESSOIRS

Une problématique comparable entourait un autre élément de l'ornementation des chambres de gésine, à savoir le dressoir, un grand buffet sur lequel était exposée de la vaisselle précieuse. Éléonore de Poitiers présente le cas de Marie de Bourgogne, qui disposait en 1478 d'un dressoir à cinq étages pour la naissance de son fils Philippe. Il s'agissait d'une innovation pour le moins hardie, car celui de la mère de Marie, Isabelle de Bourbon, n'en comportait que quatre. En effet, les dressoirs à cinq niveaux étaient réservés à la reine de France²⁸. Éléonore de Poitiers précise que les «comtesses et autres grandes dames» pouvaient arborer un dressoir à trois étages²⁹; quant aux «dames de plus petit estat», elles devaient se contenter d'un ou deux niveaux³⁰.

Maintes fois dans son traité, Éléonore de Poitiers déplore le fait que des femmes de moyenne noblesse cherchent à s'arroger les privilèges de la grande aristocratie. Cette critique est cependant à double tranchant, car elle pourrait aussi s'adresser aux duchesses de Bourgogne imitant les prérogatives de la reine de France. Éléonore est à ce sujet ambiguë : lorsqu'il s'agit des chambres vertes, elle affirme :

J'ay oüy dire a madame la duchesse Isabel³¹, du temps que madame de Charrolois³² sa belle fille accoucha de madame d'Austriche³³, que nulles princesses ne devoient avoir la chambre de soye verte autour, fors la royne seulement. Et est a croire que madame la duchesse Isabel avoit fait faire a madame sa fille comme il appartenoit, car elle et monsieur le duc avoient courage et bien assez pour ce faire, comme chacun sçait ; mais

²⁶ *Ibid.*, p. 106.

²⁷ A. ROSIE, *Ritual, Chivalry and Pageantry...*, p. 49-50.

²⁸ ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France...*, p. 106.

²⁹ *Ibid.*, p. 107-108.

³⁰ *Ibid.*, p. 112.

³¹ Isabelle de Portugal.

³² Isabelle de Bourbon.

³³ Marie de Bourgogne, née en 1457.

elle vouloit que madame sa fille fit comme elle avoit fait es gesines de messieurs ses enfants, selon les estats de France³⁴.

L'imitation du modèle français est ici justifiée par la grande noblesse du duc de Bourgogne et de son épouse ; elle est même présentée comme un hommage à la couronne. En revanche, la dame d'honneur juge plus sévèrement le fait que Marie de Bourgogne se soit permis d'exhiber un dressoir à cinq étages :

Et toutefois j'ay maintesfois oüy dire à madame la duchesse Isabel, et à plusieurs autres qui sçavoient des honneurs de France, que nulles princesses ne devoient avoir cinq degréz, fors seulement la royne de France. Depuis les choses sont changées en plusieurs lieux (comme l'on voit journellement), mais cela ne peut deroger ni abolir les anciens honneurs et statuts que sont faicts et ordonnéz par bonne raison et deliberation³⁵.

En ce qui concerne les baptêmes, les « états de France » étaient ainsi le modèle cérémonial suivi dans le duché de Bourgogne. Même s'ils étaient hiérarchisés de manière à marquer la suprématie de la reine de France sur les autres souveraines, il est finalement peu étonnant que les duchesses de Bourgogne et, dans leur sillage, les comtesses et autres dames nobles, aient continuellement tenté de grappiller quelques privilèges royaux afin d'augmenter leur prestige personnel et celui de leur famille.

LE MODÈLE FRANÇAIS EN SAVOIE

LES CHAMBRES DE GÉSINE

La vogue des chambres de gésine vertes s'implanta aussi à la cour de Savoie, mais moins durablement qu'en Bourgogne. Elle y fut très probablement importée par Marie de Bourgogne³⁶, épouse du duc Amédée VIII : la comptabilité savoyarde révèle que la « chambre verte de la jacine » fut remise à neuf pour la naissance de leur fille, Bonne, en 1415³⁷.

³⁴ ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France...*, p. 106.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Marie de Bourgogne (1380-1422), fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, à ne pas confondre avec Marie de Bourgogne (1457-1482), fille de Charles le Téméraire et d'Isabelle de Bourbon, que nous avons précédemment mentionnée.

³⁷ A. ROSIE, *Ritual, Chivalry and Pageantry...*, p. 50.

Il est néanmoins possible que Marie de Bourgogne ait été la seule duchesse de Savoie à gésir en vert ; déjà sa belle-fille, Anne de Chypre, enceinte de son premier enfant, Amédée, envoyait en 1435 un serviteur à Genève pour « porter les dossiers de la vieillesse chambre de la gessine pour savoir se on la porroit tindre en vert ou en rouge »³⁸. Au passage, remarquons que si l'usage voulait qu'une chambre complète soit confectionnée pour chaque princesse, les cours impécunieuses étaient contraintes à un certain recyclage.

Une génération plus tard, en 1456, l'épouse du duc de Savoie Amédée IX, Yolande de France, accoucha de son fils Charles dans une chambre comprenant des étoffes rouges, bleues et noires³⁹. Cette ornementation polychrome était bien loin des usages suivis à la même époque en Bourgogne où, à quelques mois d'écart, Isabelle de Bourbon accouchait de Marie de Bourgogne dans une chambre de gésine presque entièrement verte.

Dix-sept ans plus tard, la même Yolande mit au monde son fils Jacques Louis dans une chambre tendue de tissus rouges et blancs, brodés du motif d'un rosier⁴⁰. La rupture de la cour de Savoie avec la tradition des chambres de gésine vertes était bel et bien consommée ; elle est encore confirmée par le fait que, bien des années plus tard, en 1522, l'épouse du duc de Savoie Charles II, Béatrice de Portugal, accoucha elle aussi dans une chambre principalement rouge⁴¹.

Ainsi, si l'on excepte la parenthèse constituée par la gésine de Marie de Bourgogne, la cour de Savoie semble ne pas avoir sacrifié très longtemps à la mode des chambres vertes. C'est d'ailleurs plutôt le rouge qui paraît avoir prédominé dans les chambres de gésine des duchesses savoyardes : peut-être parce qu'il s'agissait de l'une des couleurs dynastiques de la Savoie, qu'elle symbolisait la souveraineté ou encore qu'elle était censée éloigner la fièvre puerpérale⁴².

³⁸ MAX BRUCHET, *Le Château de Ripaille*, Paris, Ch. Delagrave, 1907 [réimpr. anast., Marseille, Laffitte Reprints], 1980], p. 481.

³⁹ Paul MARCHEGAY, « Cérémonial du baptême du premier enfant d'Yolande de France, troisième fille de Charles VII et de Marie d'Anjou », dans *Revue des sociétés savantes des départements*, t. V, 1873, p. 483-485.

⁴⁰ A. ROSIE, *Ritual, Chivalry and Pageantry*..., p. 50.

⁴¹ T. BRERO, *Les Baptêmes princiers*..., p. 303-307.

⁴² A. ROSIE, *Ritual, Chivalry and Pageantry*..., p. 50.

LE MODÈLE FRANÇAIS DANS LA SAVOIE DU DÉBUT DU XVI^e SIÈCLE

Si la cour de Savoie s'affranchit plus rapidement du modèle des chambres vertes que sa consœur bourguignonne, elle demeura cependant indéniablement dans l'orbite de la cour de France. En ce qui concerne le cérémonial baptismal, cette influence est particulièrement perceptible à l'époque de Charles II de Savoie (1504-1553). Ce duc tenta de redorer le blason savoyard, particulièrement mis à mal par une suite de principats brefs et inconsistants, en portant un soin jusque-là inédit au cérémonial entourant la famille ducale⁴³.

Lors de son principat, la cérémonie célébrée avec le plus d'éclat fut très vraisemblablement le baptême de son premier-né, Adrien, en 1522 : cela faisait en effet trente-trois ans qu'un duc de Savoie n'avait pas eu d'héritier mâle, autant dire, pour Charles II, une occasion unique de donner une éclatante représentation de son pouvoir – très relatif en réalité – à sa cour, à ses sujets et aux puissances étrangères⁴⁴.

Cette cérémonie mémorable fut préparée avec un soin extrême. En témoignent deux manuscrits conservés aux Archives d'État de Turin qui, tous deux, tendraient à prouver que la cour de Savoie cherchait alors explicitement à s'aligner sur la cour de France. Le premier s'intitule *Ce que on a accoutume de fere en France pour le baptesme des enfans des roys*⁴⁵. Ce document présente de façon synthétique certains aspects du cérémonial, en particulier l'apparat devant être déployé pour l'occasion et l'agencement de la procession. Il n'est pas daté, mais l'écriture dans laquelle il est rédigé permet de le faire remonter au début du XVI^e siècle. Il est extrêmement vraisemblable que ce document ait été composé en vue de préparer le baptême d'Adrien, d'autant que les prescriptions qui y sont exposées ont, dans leur ensemble, été suivies à la lettre.

Le second manuscrit s'intitule *L'ordre de baptesme de monseigneur le daulphin*⁴⁶ ; il s'agit d'un compte rendu du baptême de François de France, fils de François I^{er} et de Claude de France, en 1518. Ce texte complète de façon très intéressante le récit de ce même baptême publié

⁴³ Sur cette question, je me permets de renvoyer à ma thèse en cours sous la direction du professeur Agostino Paravicini Bagliani, consacrée au cérémonial à la cour de Charles II de Savoie.

⁴⁴ T. BRERO, *Les Baptêmes princiers...*, *passim*.

⁴⁵ Archivio di Stato di Torino, Corte, Cerimoniale, Nascite e batesimi, mazzo 1, n. 6.

⁴⁶ *Ibid.*

par Théodore et Denis Godefroy dans leur *Ceremonial françois* en 1649⁴⁷ et celui qu'en fait Robert de La Marck dans ses *Mémoires du maréchal de Florange, dit le jeune aventureux*⁴⁸. Il s'agit clairement de trois textes différents ; il est ainsi fort possible que le compte rendu conservé à Turin émane d'un ambassadeur savoyard. Antérieur de quatre ans au baptême d'Adrien de Savoie, celui de François de France a certainement servi de modèle pour son élaboration.

Ces quelques exemples épars indiquent qu'en matière de cérémonial baptismal, les ducs de Savoie et de Bourgogne s'inspiraient principalement de la France : les sources ne semblent jamais faire référence à une autre cour. Pour ces deux duchés, reproduire le cérémonial des rois de France était indéniablement une source de prestige.

Les usages français ne furent cependant pas unilatéralement adoptés. Si l'on considère l'exemple des chambres de gésine, on constate que la Bourgogne s'appropriait le cérémonial français au point de le faire sien : la coutume de la chambre verte, initiée par Isabeau de Bavière à la fin du XIV^e siècle, demeurait intacte en Bourgogne un siècle plus tard, sans pour autant qu'Éléonore de Poitiers ne se soit interrogée sur les pratiques contemporaines des reines de France. En Savoie, l'usage de gésir en vert, importé par une princesse bourguignonne, s'établit pendant une génération mais ne perdura pas lors des règnes suivants.

On peut ainsi se demander dans quelle mesure les souveraines pouvaient personnellement influencer certains aspects du cérémonial baptismal. À la cour de France, la plupart des reines étaient d'origine française, mais en Bourgogne et en Savoie, les duchesses provenaient essentiellement de cours étrangères. Il serait peu étonnant qu'en dépit du protocole, elles aient tenté, pour ces événements majeurs de leur existence qu'étaient la naissance de leurs enfants, de respecter les coutumes de leur pays.

Cela ne paraît pas avoir été le cas d'Isabelle de Portugal, qui prenait toujours conseil auprès de la comtesse de Namur, « car les estats de

⁴⁷ *Le Ceremonial françois*, éd. Théodore et Denis Godefroy, 2 vol., Paris, S. et G. Cramoisy, 1649, t. II, p. 139-143.

⁴⁸ ROBERT DE LA MARCK, *Mémoires du maréchal de Florange, dit le Jeune Aventureux*, éd. Robert Goubaux et Paul-André Lemoisne, 2. vol. Paris, H. Laurens, 1913, et Éd. Champion, 1924, t. I, p. 222-226 (*Société de l'histoire de France*).

Portugal et ceux de France et de pardeça ne sont point tout un»⁴⁹. Il semblerait qu'Isabelle ait ainsi abandonné l'étiquette portugaise pour se conformer en tout point à celle de la cour de son mari. Elle devint à son tour la gardienne du cérémonial, en veillant personnellement, comme le mentionne à plusieurs reprises Éléonore, à ce qu'il fût suivi par sa belle-fille, puis par sa petite-fille. Cependant, si les reines et princesses disposaient d'une latitude somme toute limitée pour faire orner leurs chambres telles qu'elles l'entendaient, il demeure possible que certaines d'entre elles (à commencer d'ailleurs par Isabeau de Bavière) aient pu quelque peu bousculer les usages établis pour imposer certaines nouveautés issues de leur pays d'origine ou correspondant à leurs goûts personnels.

Le cas du baptême du fils de Charles II, en 1522, démontre enfin que, lorsqu'il s'agissait d'organiser une cérémonie n'ayant pas eu lieu depuis des décennies au sein de la cour de Savoie, c'est vers la France que le duc se tournait pour puiser son inspiration. La Savoie, pourtant très proche des cours italiennes et elle-même cour d'Empire, calquait ainsi son cérémonial sur celui des rois de France, en particulier lorsqu'il s'agissait de donner une démonstration de la souveraineté du duc.

Les quelques cas exposés lors de cette étude ne donnent qu'une représentation fragmentaire de l'influence française sur les cours de Savoie et de Bourgogne, et ne prétendent aucunement fournir une vue d'ensemble de ce phénomène. Les baptêmes des enfants royaux ne sont en effet quasiment pas étudiés en France ; les chercheurs étrangers doivent ainsi, à défaut de pouvoir consulter les archives et en l'absence de littérature secondaire, se contenter d'approcher ce sujet par l'intermédiaire de chroniques, pour la plupart éditées au XIX^e siècle. En filigrane, en négatif, les sources savoyardes et bourguignonnes nous révèlent ainsi quelques éléments du cérémonial baptismal de la cour de France ; une étude approfondie de ce dernier, sans doute, confirmerait son influence prépondérante sur bien des cours d'Europe.

Thalia BRERO

⁴⁹ ÉLÉONORE DE POITIERS, *Les États de France...*, p. 106.